

qui est de nature à intéresser tous les habitants de Nicolet.—C'est événement est le 250ième anniversaire de l'établissement de Nicolet et de son existence comme localité distincte.

Il y a exactement deux siècles et demi cet automne, une compagnie de soldats colons, levée en France par le capitaine Laubia à la demande de l'intendant Talon, venait au Canada, non pour faire la guerre, mais pour coloniser le pays, et choisissait Nicolet comme lieu de colonisation. Les écrits du temps nous affirment que tous se sont établis ici avec leur capitaine pour seigneur, et y sont demeurés au moins quelques années, et c'est là l'origine, attestée par des documents authentiques, de l'établissement de Nicolet. Nous avons en mains le premier acte de concession connu, daté du 27 novembre 1669. L'anniversaire tombe ainsi jeudi prochain.

Ce n'est pas sans un légitime orgueil que les historiens scrutent minutieusement les annales de notre passé. Des écrivains, aussi ignorants que mal disposés envers la race canadienne-française, ont osé jeter du discrédit sur nos origines et affirmer que notre pays a été colonisé par les rebuts de la société française. Le cœur bondit d'indignation à la pensée d'une affirmation aussi dénuée de fondement. Nous nous ne sommes pas les descendants de parias. Nos pères ont été choisis parmi des hommes solidement et honorablement trempés au physique et au moral. Et cela est vrai particulièrement de Nicolet, dont les pionniers ont été pris parmi l'élite du peuple français de l'époque. Quelques-uns d'entr'eux appartenaient à la noblesse. Tous étaient les membres de familles, pauvres peut-être, mais braves et honnêtes, la plupart possédant un certain degré d'instruction, et des aptitudes exigeant une force d'âme et de corps plus qu'ordinaire.